
Procès-verbal de la treizième séance ordinaire du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Saguenay-Lac-Saint-Jean, tenue le mercredi 5 avril 2017 à Dolbeau-Mistassini.

Présent ■ Absence motivée Absence non motivée

■ M. Christian Baron	■ Mme Christiane Bérubé	<input checked="" type="checkbox"/> Mme Denyse Blanchet
<input checked="" type="checkbox"/> M. Dominique Bouchard	<input checked="" type="checkbox"/> M. Martin Côté	<input checked="" type="checkbox"/> Mme Denyse Côté-Dupéré
<input checked="" type="checkbox"/> Bibiane Courtois	<input checked="" type="checkbox"/> Mme Martine Couture, pdg	<input checked="" type="checkbox"/> M. Laurent-Paul Dallaire
<input checked="" type="checkbox"/> Mme Guylaine Dubé	■ M. Dominic Dufour	■ M. Mauril Gaudreault
<input checked="" type="checkbox"/> Mme France Guay, prés.	<input checked="" type="checkbox"/> Mme Marie-Hélène Larouche	<input checked="" type="checkbox"/> M. Jean Lemieux
■ M. Paul JR Marchand	<input checked="" type="checkbox"/> M. Fabien Simard	<input checked="" type="checkbox"/> M. Jean-Claude Sonier
■ M. Michel Truchon	<input checked="" type="checkbox"/> M. Guy Verreault	

Mme Josée Tremblay, adjointe au conseil d'administration

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et constat du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption de procès-verbaux de la séance ordinaire du 22 février 2017 et de la séance spéciale du 3 mars 2017
4. Affaires découlant des procès-verbaux
5. Information de la présidente-directrice générale
6. Information de la présidente du conseil d'administration
7. Affaires du conseil d'administration
 - 7.1 Suivi des comités du conseil
 - 7.1.1 Comité de vérification
 - 7.1.2 Comité de gouvernance et d'éthique
 - 7.1.3 Comité de révision
 - 7.1.4 Comité de vigilance et de la qualité
 - 7.2 Comité consultatif Maria-Chapdelaine
 - 7.2.1 Règles de fonctionnement
 - 7.2.2 Dépôt des recommandations
8. Qualité des soins et des services
 - 8.1 Comité des usagers du Centre intégré
9. Présentations
 - 9.1 Plan d'action à l'égard des personnes handicapées
10. Affaires financières, matérielles, immobilières et informationnelles
 - 10.1 Politique sur les contrôles internes
11. Agenda de consentement
 - 11.1 Nouvelles candidatures, modifications de statut ou privilèges, départs et retraites de membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens
 - 11.2 Demande de statut de résident
 - 11.3 Entente de service en physiothérapie
 - 11.4 Modification au Règlement sur les règles de fonctionnement du comité de révision
 - 11.5 Nomination du chef du Département d'imagerie médicale
 - 11.6 Adoption du Règlement général du Département de médecine spécialisée
 - 11.7 Adoption du Règlement général du Département de pharmacie
 - 11.8 Nomination du membre substitut au comité de révision

- 11.9 Règlement de régie interne du comité régional sur les services pharmaceutiques
 - 11.10 Règlement sur le traitement des plaintes à des fins disciplinaires concernant les résidents
 - 11.11 Remplacement de l'appellation « Unité de médecine de famille » (UMF) par « Groupe de médecine de famille universitaire » (GMF-U) au permis d'exploitation du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Saguenay-Lac-Saint-Jean
 - 11.12 Demande de modification au permis : dénomination des installations du CIUSSS – phase 2 (suite)
 - 12. Divers
 - 13. Correspondances
 - 13.1 Lettre de Ville Saguenay
 - 14. Prochaine séance ordinaire
 - 15. Période de questions du public
 - 16. Huis clos
 - 16.1 Évaluation de la rencontre et retour sur la dernière évaluation
 - 17. Levée de la séance
-

1. Ouverture de la séance et constat du quorum

Mme France Guay, présidente et Mme Martine Couture, présidente-directrice générale, souhaitent la bienvenue au public et aux membres du conseil d'administration. Le quorum étant constaté, la présidente déclare la réunion ouverte à 19 h 20.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, comme lu par la présidente.

3. Adoption de procès-verbaux de la séance ordinaire du 22 février 2017 et de la séance spéciale du 3 mars 2017

Les procès-verbaux sont acceptés à l'unanimité.

4. Affaires découlant du procès-verbal

Les sujets ayant des suivis reviennent à l'ordre du jour.

5. Information de la présidente-directrice générale

La présidente-directrice générale informe des sujets d'actualité.

- Annonce de l'aide financière de 3,1 millions pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, montant qui servira à la création de 44 places pour les personnes qui sont en attente de services en hébergement et à l'ajout d'effectifs (32 personnes) en centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD)
- Importante démarche entreprise concernant les possibles problèmes de transmission de rapports d'examen non urgents en imagerie médicale à des médecins traitants. Ces examens ont été réalisés en 2015, 2016 et 2017. Les hôpitaux de Jonquière et de La baie sont les plus touchés. Le CIUSSS travaille à un protocole identique pour l'ensemble des hôpitaux.
- Transfert de la clientèle des trois cliniques d'anticoagulothérapie dans le but d'offrir le service de suivi aux usagers par un intervenant de première ligne (GMF ou pharmacie communautaire).

- Remise d'Opération Enfant Soleil des montants suivants :
 - À l'Hôpital de Roberval, 33 922\$ pour l'acquisition de nouveaux équipements de néonatalogie et de réadaptation en pédiatrie.
 - À l'Hôpital de Dolbeau-Mistassini, 8 409\$ pour l'acquisition d'équipements en clinique externe de pédiatrie et trois petits lits de naissances.
 - À l'Hôpital d'Alma, 5 745\$ pour l'acquisition d'un lit Spirit pour enfants avec panneaux décoratifs.

6. Information de la présidente du conseil d'administration

La présidente du conseil d'administration fait état de ses activités depuis la dernière rencontre.

7. Affaires du conseil d'administration

7.1 Suivi des comités du conseil

7.1.1 Comité de vérification

M. Jean Lemieux, président du comité de vérification, informe des dossiers traités lors de la rencontre du 21 mars dernier :

- État de situation des griefs
- État de situation de la présence au travail
- Dossiers de la direction de la logistique et des services techniques
 - Plan de conservation et de fonctionnalité immobilière (PCFI) – Plan de conservation des équipements médicaux -Centre d'hébergement St-François
 - Stationnements – Ajustement de la tarification
- Suivi budgétaire
 - Politique sur les contrôles internes
 - Analyse financière période 11
 - Processus budgétaire 2017-2018
 - Portefeuille financier
 - Approbation des projets financiers
- Visite du 16 mars au MSSS
- Ajout d'un comité de vérification le 12 juin 2017 pour le rapport financier annuel

Démission et nomination au comité de vérification

CONSIDÉRANT la démission de Mme Guylaine Dubé à titre de membre du comité de vérification;

CONSIDÉRANT que le comité doit être composé d'un minimum de cinq membres, dont une majorité de membres indépendants;

CONSIDÉRANT les discussions des membres du conseil d'administration en réunion de travail;

CONSIDÉRANT l'intérêt de Mme Denyse Blanchet à siéger au comité de vérification.

CA-13-2017-0296 Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'accepter la démission de madame Guylaine Dubé à titre de membre du comité de vérification et de nommer Mme Denyse Blanchet membre du comité de vérification.

7.1.2 Comité de gouvernance et d'éthique

En l'absence de la présidente de ce comité, M. Martin Côté fait état du sommaire de la rencontre qui s'est tenue le 8 mars dernier et où il a été question de la réunion de travail du 26 avril prochain.

7.1.3 Comité de révision

En l'absence de la présidente de ce comité, Mme Couture informe que six dossiers sont en cours, dont deux ont été traités le 4 avril dernier, et quatre qui le seront les 11 et 12 avril prochain.

7.1.4 Comité de vigilance et de la qualité

Aucune rencontre du comité de vigilance et de la qualité n'a eu lieu depuis le dernier conseil d'administration.

Nomination d'un président du comité de vigilance et de la qualité

CONSIDÉRANT l'article 32 du règlement de régie interne du conseil d'administration du CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT le poste de président de ce comité vacant;

CONSIDÉRANT la recommandation des trois membres du conseil d'administration faisant partie de ce comité;

CONSIDÉRANT l'intérêt de Mme Guylaine Dubé pour agir à titre de présidente du comité de vigilance et de la qualité.

CA-13-2017-0313 Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'accepter la nomination de Mme Guylaine Dubé à titre de présidente du comité de vigilance et de la qualité du CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean pour la durée non écoulée du mandat.

7.2 Comité consultatif Maria Chapdelaine

M. Christian Bouchard, membre du comité consultatif et porte-parole, informe des règles de fonctionnement dont le comité s'est dotés.

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour le territoire Maria-Chapdelaine doit établir ses règles de fonctionnement;

CONSIDÉRANT que le CIUSSS souhaite soutenir le comité consultatif dans la réalisation de son mandat;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif souhaite exercer son mandat dans un cadre établi et reconnu.

CA-13-2017-0297 Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'adopter les règles de fonctionnement du comité consultatif pour le territoire Maria-Chapdelaine.

Dépôt des recommandations du comité consultatif Maria-Chapdelaine

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif de Maria-Chapdelaine a été constitué en vertu des dispositions de l'article 148 de la LMRSSS;

CONSIDÉRANT que ledit comité a été interpellé par la direction du CIUSSS à l'égard du projet visant l'élimination des demi-portes en CHSLD;

CONSIDÉRANT que le 12 décembre dernier, les membres du comité ont été entretenus par deux ressources du CIUSSS des enjeux inhérents au projet d'aménagement « milieu de vie » du Centre d'hébergement de Dolbeau-Mistassini;

CONSIDÉRANT qu'au terme des discussions du 12 décembre, les membres du comité consultatif se sont positionnés favorablement quant aux moyens de bien informer la population sur les services offerts dans le CHSLD de Dolbeau-Mistassini afin de diminuer leur inquiétude et de rendre le portrait réel du milieu;

CONSIDÉRANT que les membres du comité se sont réunis le 27 mars afin de convenir de la recommandation à adresser au C. A. du CIUSSS concernant les demi-portes et de la suite des événements;

Le comité consultatif propose de :

- Faire la promotion des bons coups axés sur la qualité et la sécurité;
- Parler de la qualité et compétence du personnel;
- Diffuser des témoignages;
- Démontrer la différence entre le privé et le public (les médias diffusent parfois des informations du privé et les gens croient que c'est dans le public);
- Utiliser les réseaux de communications du territoire (bulletins municipaux, Facebook, TV communautaire, CDC, Guichet unique pour le développement social); et,
- S'assurer que la personne âgée est intégrée dans la campagne « Prendre soin de notre monde ».

CA-13-2017-0314 Sur proposition dûment appuyée, les membres du conseil d'administration acceptent les recommandations du comité consultatif Maria-Chapdelaine et feront les suivis nécessaires afin de les mettre en application.

8. Qualité des soins et des services

8.1 Comité des usagers du Centre intégré (CUCI)

Mme Denyse Côté Dupéré informe d'une réunion ayant eu lieu le matin même et des dossiers traités.

9. Présentations

9.1 Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

Mme Hélène Boivin, directrice programmes DI-TSA et DP informe que le CIUSSS, qui est assujéti à la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, doit produire un plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées et dresser un bilan annuel des mesures au cours de l'année qui se termine. Le plan d'action 2016-2018 doit être adopté avant le 30 mars 2017, mais le Ministère a été avisé du dépassement dans le délai d'adoption.

Dans un but de réduire les obstacles à l'intégration sociale des personnes vivant avec un handicap, le CIUSSS s'est engagé dans une démarche empreinte de collaboration entre les usagers et les différentes directions de l'établissement, afin d'identifier les obstacles à l'intégration ainsi que les divers moyens à mettre en œuvre pour les surmonter. Nous vous présentons le premier plan d'action à l'égard des personnes en situation de handicap, et ce, pour les années 2016-2018.

CONSIDÉRANT que le CIUSSS est assujéti à la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale et l'article 61.1 de cette loi mentionne que chaque ministère et organisme public qui emploie au moins 50 personnes adopte un plan d'action;

CONSIDÉRANT que le plan d'action pour les personnes handicapées est un livrable de l'Entente de gestion et d'imputabilité 2016-2017;

CONSIDÉRANT que le CIUSSS souhaite incarner ses valeurs de collaboration, de bienveillance et d'excellence afin de réduire les obstacles à l'intégration sociale des personnes vivant avec un handicap.

CA-13-2017-0298 Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'adopter le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2016-2018 tel qu'annexé.

Les membres du conseil d'administration félicitent Mme Boivin et son équipe pour le travail accompli dans ce dossier.

10. Affaires financières, matérielles, immobilières et informationnelles

10.1 Politique sur les contrôles internes

M. Michel Martel, directeur des ressources financières, présente les sujets suivants et informe que la présente politique a été présentée au comité de la haute direction le 9 février 2017, au comité de direction le 21 février 2017 et au comité de vérification du 21 mars 2017. Elle vise à encadrer la mise en place de contrôles internes adéquats et efficaces en fonction des différents risques. Un système de contrôles internes doit être appliqué afin de permettre à l'organisation de répondre à ses obligations selon les exigences du MSSS et de prévenir ou réduire les risques reliés aux erreurs et aux fraudes.

CONSIDÉRANT qu'un système de contrôles internes doit être appliqué afin de permettre à l'organisation de répondre à ses obligations selon les exigences du MSSS et de prévenir ou réduire les risques reliés aux erreurs et aux fraudes;

CONSIDÉRANT que le CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean doit :

- assurer la réalisation des objectifs de l'organisation au regard des opérations, de la présentation de l'information financière et de la conformité aux textes légaux et réglementaires;
- assurer la mise en place de mesures afin de réduire le risque lié aux erreurs ou à la fraude à un niveau acceptable pour l'organisation;
- prévenir ou détecter les erreurs, la perte, le vol ou l'usage non autorisé des actifs détenus par l'organisation;
- communiquer la politique au personnel concerné afin qu'ils comprennent le contexte et l'orientation dans lesquelles se situent leurs décisions et leurs actions;
- sensibiliser le conseil d'administration, le comité de vérification, la direction et l'ensemble du personnel à l'importance du contrôle interne;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de vérification lors de la séance du 21 mars 2017.

CA-13-2017-0299 Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'adopter la Politique sur les contrôles internes.

11. Agenda de consentement

11.1 Nouvelles candidatures, modification de statut ou privilèges, départs et retraites de membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP)

Dre Céline Benoit, directrice adjointe des services professionnels, présente ce dossier.

CONSIDÉRANT la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSS) (articles 254 et 255);

CONSIDÉRANT le Règlement de régie interne du CMDP adopté par le conseil d'administration du CSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean le 17 février 2016;

CONSIDÉRANT le point 3.4.4 du Règlement de régie interne du CMDP qui stipule que le statut et les privilèges sont renouvelés pour une durée maximale de trois ans et minimale de deux ans, à moins que la demande de renouvellement ne vise une durée inférieure à deux ans;

CONSIDÉRANT les demandes de statut et de privilèges, les demandes de modifications de statut et de privilèges, les avis de départ ou de retraite de la part des médecins, dentistes et pharmaciens concernés;

CONSIDÉRANT l'engagement par écrit des médecins, dentistes et pharmaciens de l'établissement à respecter les obligations rattachées à l'octroi de leur statut et de leurs privilèges conformément au Règlement de régie interne du CMDP;

CONSIDÉRANT le point 3.8 du Règlement de régie interne du CMDP qui stipule qu'un médecin ou un dentiste doit demander un congé sabbatique ou de service s'il a l'intention de s'absenter pour une période de plus de deux mois, et que cette demande doit être faite quatre mois avant la date prévue de congé;

CONSIDÉRANT la résolution CE25-20170320-32 du conseil exécutif du CMDP exprimant une opinion favorable à ces octrois et modifications de statut et privilèges.

CA-13-2017-0300 Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'accepter les nominations des nouveaux membres telles que présentées (jusqu'au 31 mars 2018 pour les médecins spécialistes);

D'accepter les modifications de privilèges des membres telles que présentées (jusqu'au 31 mars 2018 pour les médecins spécialistes et les pharmaciens et jusqu'au 31 mars 2019 pour les médecins omnipraticiens);

D'accepter les départs et les retraites tels que présentés;

D'accepter les avis d'absence des membres tels que présentés.

11.2 Demande de statut pour résidents

CONSIDÉRANT le règlement sur l'organisation et l'administration des établissements (art. 88-93);

CONSIDÉRANT la résolution CE25-20170320-33 du conseil exécutif du CMDP exprimant une opinion favorable à ces demandes de statut de résident.

CA-13-2017-0301 Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'accorder le statut de résident aux médecins inscrits au tableau suivant, dans la discipline et la période qui y sont mentionnées.

NOM DU CANDIDAT	SPÉCIALITÉ	SITE	DATES
Bécotte, Pierre-Luc	Radiologie diagnostique	Chicoutimi	2017-06-05 au 2017- 06-30
Leblanc, Mathieu	Néphrologie	Chicoutimi	2017-04-10 au 2017- 05-07
Séguin, Vincent	Dermatologie	Chicoutimi	2017-03-13 au 2017- 04-09

11.3 Entente de service en physiothérapie

CONSIDÉRANT que l'entente a été entérinée par le conseil d'administration le 18 janvier 2017;

CONSIDÉRANT que le taux horaire demandé par M. Boily correspond à 110 \$ et non à 90 \$ tel qu'indiqué dans l'entente datée du 18 janvier 2017;

CONSIDÉRANT que les besoins de la clientèle présentant une DI ou un TSA sont toujours présents.

CA-13-2017-0302 Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'approuver la modification du taux horaire prévu à l'article 1.5 de l'entente, lequel correspond à 110 \$ et d'autoriser Mme Martine Couture à procéder à la signature du contrat de services professionnels en physiothérapie intervenue entre le CIUSSS et la Clinique de physiothérapie de Jonquière, M. Alain Boily, physiothérapeute.

11.4 Modification au Règlement sur les règles de fonctionnement du comité de révision

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de l'Établissement doit établir par règlement les règles de fonctionnement du comité de révision, en vertu de l'article 51 de la LSSSS;

CONSIDÉRANT QUE le règlement no 10 sur les règles de fonctionnement du comité de révision a été modifié à l'item 8.4 pour s'inscrire en conformité avec la procédure effective.

CA-13-2017-0303 Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'adopter le règlement sur les règles de fonctionnement du comité de révision tel que révisé.

11.5 Nomination du chef du Département d'imagerie médicale

CONSIDÉRANT La fiche numéro 23-DGSSMU sur la gouvernance administrative;

CONSIDÉRANT Le protocole d'harmonisation entre le Centre de santé et de services sociaux de Chicoutimi et les universités de Sherbrooke et Montréal;

CONSIDÉRANT La démission du chef du département d'imagerie médicale, la Dre Isabelle Rousseau, en date du 4 juillet 2016;

CONSIDÉRANT Que le poste de chef du département d'imagerie médicale n'a pas été comblé suite à un appel de candidatures auprès de l'ensemble des radiologistes et des nucléistes du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT Que les membres du conseil d'administration ont accepté la nomination du Dr Michel Bérubé en tant que chef intérimaire du département d'imagerie médicale lors de sa séance du 25 octobre 2016, et ce, jusqu'à la fin du nouveau processus de nomination officiel qui était prévu dans les prochains mois;

CONSIDÉRANT Le nouvel appel de candidatures envoyé à tous les radiologistes et les nucléistes du CIUSSS le 9 janvier 2017 pour combler le poste de chef du département d'imagerie médicale;

CONSIDÉRANT L'entrevue pour la nomination du nouveau chef qui a eu lieu le 15 février 2017 devant un comité de sélection;

CONSIDÉRANT Que le chef nouvellement nommé signera une entente relative au respect des règlements et de la philosophie du CIUSSS;

CONSIDÉRANT Que le conseil exécutif du CMDP exprime une opinion favorable à cette nomination.

CA-13-2017-0304 Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'accepter la nomination du Dr Michel Bérubé en tant que chef du département d'imagerie médicale, et ce, pour une durée de quatre ans.

11.6 Adoption du Règlement général du Département de médecine spécialisée

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS) (art. 215-216);

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du Comité exécutif du CMDP lors de la réunion du 20 mars 2017.

CA-13-2017-0305 Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'adopter le Règlement général du Département de médecine spécialisée.

11.7 Adoption du Règlement général du Département de pharmacie

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS) (art. 215 – 216);

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du Comité exécutif du CMDP lors de la réunion du 20 mars 2017.

CA-13-2017-0306 Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'adopter le Règlement général du Département de pharmacie.

11.8 Nomination du membre substitut au comité de révision

CONSIDÉRANT la démission du docteur Jean-Jacques Dallaire à titre de membre substitut du comité de révision;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la docteure Sylvie Pelletier;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'exécutif du CMDP du 20 mars 2017.

CA-13-2017-0307 Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité de nommer la docteure Sylvie Pelletier à titre de membre substitut du comité de révision pour la durée non écoulée du mandat, soit jusqu'en décembre 2018.

11.9 Règlement de régie interne du comité régional sur les services pharmaceutiques

CONSIDÉRANT l'article 417.9 de la LSSSS;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement de régie interne du comité régional sur les services pharmaceutiques a été révisé en janvier 2017;

CA-13-2017-0308 Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'adopter le Règlement de régie interne du comité régional sur les services pharmaceutiques.

11.10 Règlement sur le traitement des plaintes à des fins disciplinaires concernant les résidents

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux n'a pas adopté de règlement, ni déterminé la procédure selon laquelle une mesure disciplinaire peut être prise à l'égard d'un résident qui effectue un stage dans un centre exploité par l'Établissement.

CA-13-2017-0309 Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'adopter le projet de règlement sur le traitement des plaintes à des fins disciplinaires concernant les résidents afin d'apporter les précisions requises dans de tels contextes.

11.11 Remplacement de l'appellation « Unité de médecine de famille » (UMF) par « Groupe de médecine de famille universitaire » (GMF-U) au permis d'exploitation du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Saguenay-Lac-Saint-Jean

CONSIDÉRANT QUE les orientations du ministère de la Santé et des Services sociaux visent le remplacement de l'appellation « unité de médecine familiale » (UMF) par « groupe de médecine de famille universitaire » (GMF-U) soulignant la volonté d'un rapprochement clinique entre les GMF-U et les autres prestataires de services de première ligne, notamment les groupes de médecine de famille (GMF);

CONSIDÉRANT QU'à compter du 1er avril 2017, l'appellation GMF-U sera généralisée à l'ensemble des UMF du Québec, que celles-ci aient ou non adhéré au Programme de financement et de soutien professionnel GMF;

CONSIDÉRANT QUE ce processus peut entraîner une modification à l'unité de mesure inscrite au permis, l'ajout d'une mission exploitée dans une installation ou la création d'une nouvelle installation au permis de l'établissement;

CONSIDÉRANT QUE ces modifications peuvent engendrer un changement à la dénomination de l'installation en conformité du Cadre sur les dénominations des établissements et des installations du réseau de la santé et des services sociaux du Ministère;

CONSIDÉRANT QUE le CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2);

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 444 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2), le titulaire d'un permis pour l'exploitation d'un établissement doit exercer ses activités conformément à ce qui est indiqué à son permis;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux doit autoriser toute modification au permis d'exploitation délivré à un établissement;

CONSIDÉRANT QUE le CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean s'engage dans un processus visant à uniformiser son permis d'exploitation;

CA-13-2017-0310 Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité de demander au ministre de la Santé et des Services sociaux d'ajouter l'unité de mesure « groupe de médecine de famille universitaire » sous la mission centre hospitalier de soins généraux et spécialisés pour les installations suivantes :

- Hôpital de Chicoutimi (permis numéro 5121-8394)
- Hôpital d'Alma (permis numéro 5121-9400)

D'afficher, en tout temps, le permis obtenu à la vue du public.

D'autoriser Pierre Ouellet, directeur adjoint à la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, à effectuer toutes les démarches nécessaires à la prise d'effet de la présente résolution.

11.12 Demande de modification au permis : dénomination des installations du CIUSSS – phase 2 (suite)

CONSIDÉRANT QUE le CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2);

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 444 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) le titulaire d'un permis pour l'exploitation d'un établissement doit exercer ses activités conformément à ce qui est indiqué à son permis;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux doit autoriser toute modification au permis d'exploitation délivré à un établissement;

CONSIDÉRANT QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Saguenay-Lac-Saint-Jean désire modifier le nom au permis d'une de ses installations comme indiqué au tableau de désignation des dénominations non conformes du MSSS joint à la présente;

CONSIDÉRANT QUE le permis d'exploitation doit être affiché, en tout temps, à la vue du public conformément à l'article 6 du Règlement sur la délivrance des permis en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2, r.8);

CA-13-2017-0311 Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité de demander au ministre de la Santé et des Services sociaux une dérogation au niveau d'installation « Hôpital et Centre de réadaptation de Jonquière » afin qu'il conserve son nom actuel;

D'autoriser la modification du permis des deux installations suivantes dont la dénomination est non conforme :

# De permis	Nom Installation Actuel	Générique à utiliser	Spécifique
51219392 (1)	CLSC les jardins du monastère	CLSC et centre de protection et de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation	de Dolbeau-Mistassini
51232338 (1)	CPEJ et services externes de Dolbeau-Mistassini		

(1) À la réception de cette nouvelle dénomination, le MSSS procédera à la fusion de ces deux installations et émettra un nouveau numéro d'installation.

D'émettre un nouveau permis d'exploitation.

D'afficher, en tout temps, le permis obtenu à la vue du public.

D'autoriser Pierre Ouellet, directeur adjoint à la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, à effectuer toutes les démarches nécessaires à la prise d'effet de la présente résolution.

11.13 Tarification du stationnement

M. Michel Martel, directeur des ressources financières, rappelle l'adoption de la nouvelle tarification lors du C. A. tenu le 21 juin dernier. Suite à la publication d'une nouvelle circulaire 2016-023 relative à l'exploitation des activités accessoires qui remplace la circulaire 2007-003, le CIUSSS SLSJ doit procéder à une nouvelle révision de la tarification applicable à ses installations.

Dans le cadre du processus budgétaire 2017-2018, les revenus de stationnement doivent permettre l'autofinancement de l'exploitation des parcs de stationnement et permettre d'atteindre les cibles fixées en lien avec les mesures d'optimisation. L'analyse des impacts des modifications de la circulaire permet d'anticiper une perte de revenus de l'ordre de 400,000\$, notamment par l'introduction de la gratuité pour les 30 premières minutes et la modulation de la tarification sur quatre heures avant d'atteindre le maximum journalier.

La Direction logistique et services techniques a donc procédé à une étude de la tarification afin de répondre aux nouvelles exigences de la circulaire tout en s'assurant de générer les revenus attendus.

Pour terminer, il explique les principes pris en compte dans la proposition de tarification ainsi que les principaux éléments à signaler dans la nouvelle grille tarifaire, qui doit être mise en application au plus tard pour le 1^{er} avril 2017.

CONSIDÉRANT la circulaire 2016-023 du MSSS concernant les activités accessoires, dont les stationnements;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à une révision de la tarification;

CONSIDÉRANT le processus budgétaire 2017-18 et le maintien des cibles budgétaires.

CA-13-2017-0312 Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'accepter la tarification proposée pour les stationnements du CIUSSS.

12. Divers

Aucun sujet.

13. Correspondances

Mme France Guay fait état de la lettre reçue le 14 mars dernier concernant la résolution adoptée par les membres du conseil municipal de la Ville de Saguenay au regard à la chirurgie de l'œsophage.

14. Prochaine séance

La prochaine séance du conseil d'administration aura lieu le 24 mai 2017 à Roberval.

15. Période de questions du public

Mme Lyne brie, répondante politique APTS, informe les membres du conseil d'administration qu'à l'automne dernier, un sondage a été effectué auprès des membres de l'APTS, en lien avec la satisfaction au travail. Plusieurs questionnements en sont ressortis et elle demande plus précisément :

1. Quand prévoyez-vous présenter au MSSS votre plan d'action en santé mentale au travail?
2. Avez-vous reçu du MSSS le modèle à partir duquel vous élaborez votre plan d'action en santé mentale, tel que prévu, entre autres, à la mesure 8 du plan d'action en santé mentale (PASM) 2015-2020?
3. Prévoyez-vous la collaboration de l'APTS et ses membres, les professionnels et techniciens de la santé et des services sociaux, dans l'établissement du plan d'action sur le volet de la mesure 8 prévue au PASM 2015-2020?
4. Quand prévoyez-vous présenter au MSSS votre plan d'action en santé mentale au travail?

Dans la mise en œuvre du plan d'action en santé mentale, nous nous sommes mobilisés à l'intérieur du CIUSSS et certaines actions sont déjà en place. Elle donne des exemples : sensibilisation des directeurs, offre de service de la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, en collaboration avec programme santé mentale, pour des groupes spécifiques, démarche entreprise en santé qui est présente à l'échelle régionale et qui aidera à rencontrer plusieurs mesures mises en place.

5. Avez-vous reçu du MSSS le modèle à partir duquel vous élaborez votre plan d'action en santé mentale, tel que prévu, entre autres, à la mesure 8 du plan d'action en santé mentale (PASM) 2015-2020?

Mme Couture répond qu'elle n'a pas reçu de gabarit de la part du ministère étant donné que ce n'était pas une priorité du MSSS pour la première année.

6. Prévoyez-vous la collaboration de l'APTS et ses membres, les professionnels et techniciens de la santé et des services sociaux, dans l'établissement du plan d'action sur le volet de la mesure 8 prévue au PASM 2015-2020?

Nous préconisons le modèle de coopération et de partenariat et nous valorisons le modèle Lean.

Mme Lyne Brie poursuit avec les cliniques d'anticoagulothérapie qui seront fermées sur le territoire (Dolbeau, Jonquière et La baie), ce qui représente environ 1000 patients sur notre territoire. Elle souligne qu'il y aura des frais pour les patients afin de recevoir leurs résultats et partage sa déception de ne pas avoir de reconsidération pour conserver ce service spécialisé.

Mme Couture mentionne qu'il y a sur le territoire du Saguenay Lac-Saint-Jean une diversité sur les services offerts. Ce qui est fait présentement répond à une demande ministérielle d'harmoniser les services offerts à la clientèle. Les prélèvements continuent d'être faits en milieu hospitalier et nous revoyons l'ensemble des services à l'échelle de la région. Elle assure que l'offre de services sera d'aussi bonne qualité.

Mme Martine Coté, présidente du Syndicat des professionnels en soins infirmiers et cardiorespiratoires – Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (SPSIC-FIQ) et porte-parole FIQ Saguenay-Lac-Saint-Jean, s'interroge sur la façon dont se déroule la campagne de sensibilisation de la présence au travail. Les personnes rencontrées se sentent menacées de rupture d'emploi, par l'entremise d'une lettre envoyée par la direction, si elles s'absentent de nouveau.

À ce sujet, un complément d'information sera pris et une réponse suivra.

16. Huis clos

Sans objet.

17. Levée de la séance

La période de questions étant terminée et l'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 20 h 45. La présidente remercie les administrateurs et le public de leur présence.

France Guay
Présidente du conseil
d'administration

Martine Couture
Présidente-directrice générale et secrétaire du conseil
d'administration

Date

Date